



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



ADASEA du Lot

NATURA 2000 DE SITE EN SITE

L'ACTUALITÉ DES SITES NATURA 2000
DES CAUSSES DU QUERCY

NOVEMBRE 2006 - NUMÉRO 2

SOMMAIRE

DOSSIER

Les contrats Natura 2000 - p. 2

LA VIE DES SITES

Carte des actions Natura 2000 - p. 4

Développement communal
et Natura 2000 : la Commune de
Fontanes-du-Causse - p. 5

La gestion du Marais de la Fondial - p. 6

Un contrat pour les communaux
de Caniac-du-Causse - p. 7

PRÉSENTATION

Les acteurs techniques
de Natura 2000 dans le Lot - p. 8

LE POINT SUR

Un plan de développement raisonné
de l'escalade dans le Lot - p. 10

Deux DOCOBs en cours d'élaboration - p. 11

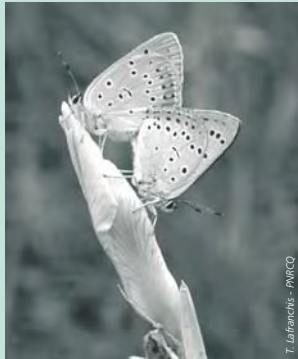
ACTUALITÉS - p. 12



NATURA 2000

Vocabulaire de Natura 2000

- **Habitat naturel :**
milieu naturel dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales.
- **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire :**
espèce ou milieu naturel remarquable menacé de disparition, vulnérable, rare ou unique en Europe.



Le Cuvrè des marais, petit papillon d'intérêt communautaire

DOSSIER

Les contrats :

le principal outil de la mise en œuvre de Natura 2000 en France.

La France a choisi d'appliquer la démarche Natura 2000 par une gestion contractuelle afin d'inciter les acteurs locaux à intégrer les objectifs de préservation de la biodiversité dans la pratique de leurs activités respectives. Ce sont donc les Contrats Natura 2000 qui permettent de mettre en application les actions préconisées dans le Document d'objectifs. Ces actions contribuent à la conservation

ou à la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

On distingue 2 types de contrats :

- les « Contrats Natura 2000 » : contractualisables sur des terres non agricoles,
- les « Contrats Agriculture Durable (CAD) Natura 2000 » : contractualisables sur des parcelles agricoles.

Les Contrats Natura 2000

Ils sont contractualisables...

sur des parcelles non agricoles (c'est-à-dire non assujetties à la cotisation MSA ou inscrites comme « autre utilisation » sur le formulaire PAC) situées dans le site Natura 2000 ;

Pour une durée de...
5 ans minimum.

Ce contrat est passé entre...

l'État et le titulaire de droits réels ou personnels.

Les engagements contractualisables...

sont décrits précisément dans le Document d'objectifs du site Natura 2000. En effet, il détaille : les objectifs à atteindre, les actions engageables, le calendrier de réalisation, le plan de financement, le cahier des charges des actions, etc.

Le contrat donne droit à...

une rémunération compensatoire (aides à l'investissement ou aides pluriannuelles) en contrepartie de l'application des actions décrites dans le contrat.

Exemples d'actions contractualisables

- réhabilitation et entretien d'une mare ;
- entretien de parcelles non agricoles en habitats d'intérêt communautaire (landes ou pelouses sèches) ;
- réalisation d'aménagements pour la protection de gîtes de reproduction et d'hibernation de chauves-souris d'intérêt communautaire.



Pelouse sèche

DOSSIER

Les Contrats Agriculture Durable « Natura 2000 »

Ils sont proposés...

exclusivement aux exploitants agricoles dont l'exploitation est située partiellement ou en totalité dans un site Natura 2000, et pour des parcelles déclarées avec « utilisation agricole » sur le formulaire PAC.

Pour une durée de...
5 ans.

Ce contrat est passé entre...

l'État et l'exploitant agricole, sur les parcelles dont il détient un droit d'usage (propriété, bail rural ou Convention pluriannuelle d'exploitation) pour la durée du Contrat.

Les engagements contractualisables... sont décrits précisément dans le Document d'objectifs du site Natura 2000. Ces Mesures Agri-environnementales sont basées sur celles proposées dans un CAD « classique » (hors site Natura 2000).

Le contrat donne droit à...

une rémunération compensatoire (aides pluriannuelles) en contrepartie de l'application des actions décrites dans le

contrat. Les mesures préconisées dans le Document d'objectifs et engagées au titre de Natura 2000 sur les champs culturels qui abritent des habitats d'intérêt communautaire bénéficient d'une bonification de 20% par rapport à la rémunération d'un CAD « classique ».

Le CAD « Natura 2000 » doit être précédé...

d'un diagnostic éco-pastoral spécifique. Ce diagnostic, financé à 100% par l'État et l'Europe, est donc gratuit pour l'exploitant agricole. Il est réalisé conjointement par l'ADASEA du Lot, la Chambre d'agriculture du Lot et le Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Exemples d'actions contractualisables

En fonction des sites, plusieurs types de mesures peuvent être proposées aux exploitants candidats à un CAD Natura 2000 :

- gestion extensive des pelouses sèches et des landes ;
- ouverture de pelouses et landes moyennement ou fortement embroussaillées ;
- réhabilitation sylvopastorale de parcours boisés ;
- limitation de la lutte phytosanitaire ;
- entretien et restauration des points d'eau, des murets, des haies...

LE DIAGNOSTIC ÉCO-PASTORAL

La réalisation d'un diagnostic éco-pastoral est un préalable obligatoire à la constitution de tout dossier CAD « Natura 2000 ». Le diagnostic éco-pastoral a pour objectifs de :

- localiser les habitats d'intérêt communautaire sur l'exploitation ;
- hiérarchiser les priorités de conservation à l'échelle de l'exploitation, en tenant compte du projet personnel de l'exploitant et des modalités de gestion en place ;
- proposer un plan de gestion (mesures et surfaces à contractualiser) adapté à l'exploitation.



Vous êtes intéressé(e) pour contractualiser sur un site Natura 2000 ?

Le Document d'objectifs du site Natura 2000 qui vous concerne est validé. Vous pouvez alors contacter la structure animatrice chargée de ce site (le Parc naturel régional des Causses du Quercy ou l'ADASEA du Lot). Elle vous expliquera les différentes actions retenues dans le Document d'objectifs et comment les mettre en œuvre sur votre terrain. Enfin, elle vous aidera dans votre démarche de contractualisation.

Questions- Réponses

Le dispositif CAD va bientôt disparaître : que sera-t-il proposé aux exploitants des sites Natura 2000 ?

Une nouvelle programmation 2007-2013 va entrer en vigueur, et les CAD tels qu'ils existent aujourd'hui sont effectivement amenés à disparaître. Ils seront remplacés par un nouveau dispositif de mesures agri-environnementales, qui sera évidemment proposé aux exploitants des sites Natura 2000. Ce nouveau dispositif est en cours d'élaboration au niveau national et devrait prendre le relais des CAD Natura 2000 dans le courant de l'année 2007.



A. Kühnel - PNRCQ

BRÈVES

De site en site

Ce Bulletin d'information cherche à répondre aux questions que vous pouvez vous poser sur Natura 2000 et sa mise en œuvre dans les Causses du Quercy. D'une périodicité annuelle, il vous présente la plupart des projets en cours de réalisation. Le prochain numéro sera édité à l'automne 2007.

Natura 2000 en France... la poursuite de la constitution du réseau

Au 30 avril 2006, le réseau français de sites Natura 2000 comprend désormais 1307 sites d'intérêts communautaires proposés, qui représentent 4 887 272 ha, auxquels s'ajoutent pour partie 367 zones de protection spéciales (ZPS) [Directive « Oiseaux »] qui concernent 4 477 962 ha. Le réseau des sites Natura français couvre aujourd'hui 6 496 917 ha (hors milieux marins), soit 11,83 % du territoire métropolitain.

Questions- Réponses

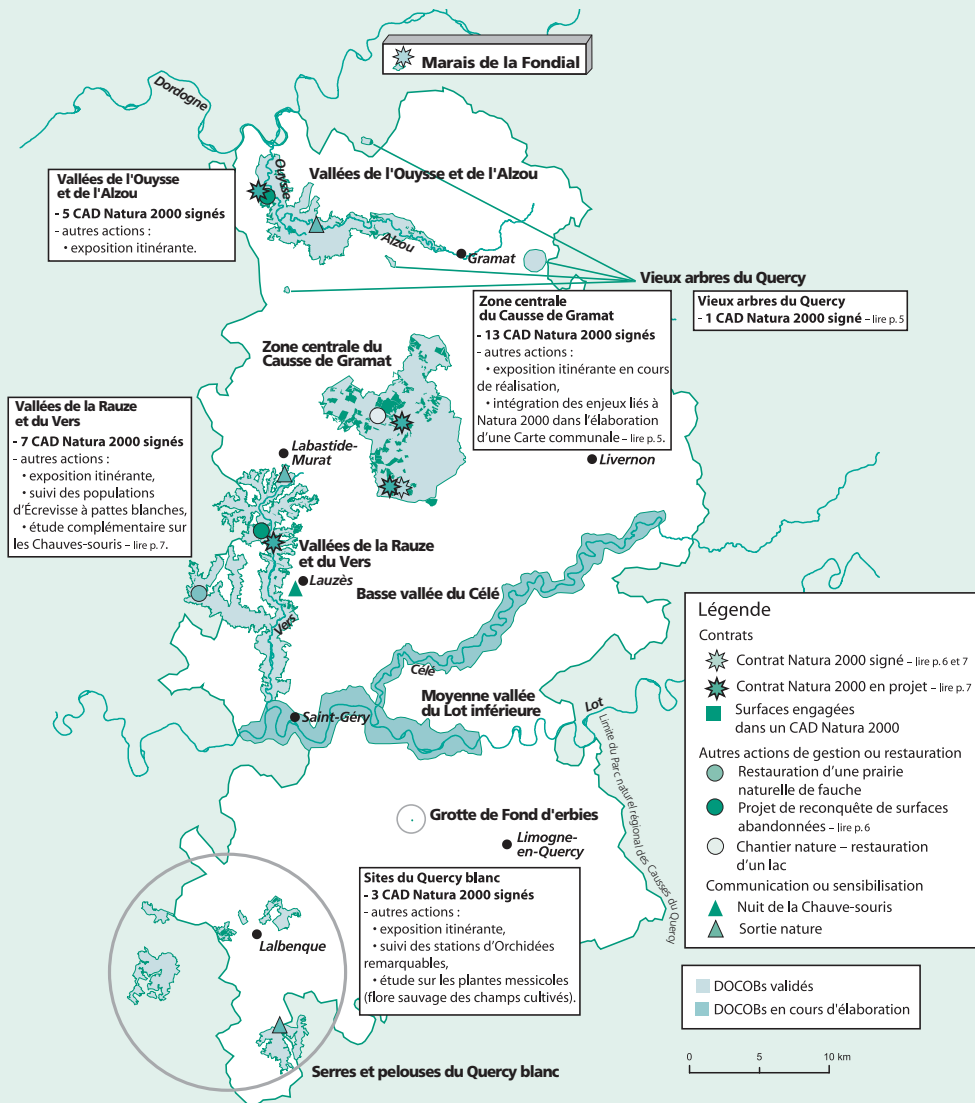
Est-ce qu'un groupement ou une association peut contractualiser un tel contrat ?

Bien entendu : toute personne, morale ou physique, titulaire des droits sur des parcelles abritant des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire est potentiellement éligible à un Contrat (contrat classique ou, pour les exploitants agricoles, les CAD Natura 2000).

Carte des actions Natura 2000

Bilan de la contractualisation sur les sites Natura 2000

2006 a été « l'année » des Contrats Agriculture Durable Natura 2000 pour les sites du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Avec 29 CAD Natura 2000 signés (10 fin 2005 et 19 en 2006), le Lot fait figure de département pionnier de la contractualisation Natura 2000 dans la région Midi-Pyrénées.



Intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans une carte communale :

le projet de Fontanes-du-Causse

Dans le cadre de la réalisation de la Carte communale de Fontanes-du-Causse, une action préalable a été montée afin de permettre l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans les projets de développement de la Commune. Cette action expérimentale sera réalisée en partenariat avec les services de l'Etat, l'ADASEA du Lot et le Parc naturel régional des Causses du Quercy, et sous l'égide de la DDE du Lot qui assure l'élaboration de la Carte communale de Fontanes-du-Causse.



Rencontre avec Mme Chantal Méjécaze, Vice-présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy, Maire de la Commune.



Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste cette action ?

Il s'agit d'une action expérimentale qui vise à intégrer les enjeux environnementaux, et tout particulièrement les enjeux liés à Natura 2000, dans la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme. La Commune de Fontanes-du-Causse est entièrement comprise dans le site Natura 2000 « Zone centrale du Causse de Gramat ». Du fait d'une biodiversité très riche et préservée au titre de Natura 2000 (les pelouses sèches), d'une activité agricole bien présente (nombre limité de parcelles libres pour l'urbanisation) et des contraintes liées à l'application du Règlement National d'Urbanisme, se pose la problématique du développement communal. La Commune de Fontanes-du-Causse a donc décidé de se doter d'une Carte communale.

Est-ce que l'action « Urbanisme » proposée dans le DOCOB répond correctement à la fois aux projets de développement d'une Commune telle que Fontanes-du-Causse et aux objectifs de la démarche Natura 2000 ?

Cette action peut devenir un atout pour Fontanes-du-Causse dans la mesure où

elle permet de rassembler les différents acteurs locaux, qu'ils proviennent de l'agriculture, de l'environnement, de l'urbanisme..., autour du projet de la Commune dans le respect des intérêts et des obligations de chacun. La zone bâtie de Fontanes-du-Causse étant totalement intégrée dans le site Natura 2000, il serait anormal que la mise en place de cette action ne permette pas, à terme, de concilier chaque projet de développement communal avec les objectifs de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Dans tous les cas, je reste persuadée que seule la concertation peut faire avancer les choses, à condition que tout le monde joue le jeu et fasse les concessions nécessaires. J'insiste sur le fait que l'action « Urbanisme » reste une action expérimentale, et que Fontanes-du-Causse est une petite Commune qui entend seulement se doter d'une Carte communale. Je souhaite ainsi que les débats engagés dans le cadre de cette opération pilote ne prennent pas des proportions qui dépasseraient largement le contexte local.

Un CAD Natura 2000

pour le site des vieux arbres

Les quatre sites Natura 2000 dits des « Vieux arbres du Quercy » ont été proposés au réseau Natura 2000 pour la protection de quatre espèces de coléoptères d'intérêt communautaire : le Taupin violacé, le Pique-prune, le Lucane Cerf-volant et le Grand capricorne. Ces coléoptères sont des insectes saproxyliques, c'est-à-dire qu'ils dépendent pour leur cycle de vie du bois mort ou mourant. Des actions agri-environnementales ont donc été proposées sur ces sites et peuvent être appliquées sur des parcelles qui renferment des arbres identifiés avec habitat favorable à ces espèces.

Un CAD Natura 2000 a été signé sur le site des « Vieux arbres des Imbards » cette année. Suite à un diagnostic forestier et agricole, 52,50 hectares ont été engagés et seront donc gérés par le pâturage de façon extensive. Bien qu'aucune mesure n'ait été retenue directement pour la gestion des arbres présents sur ces parcelles, l'agriculteur s'est engagé à ne pas détruire intentionnellement (abattage) les habitats d'espèces d'intérêt communautaire avérés favorables (arbres avec cavités et terreaux), mais aussi certains arbres potentiellement favorables (cavité seule) qui ont été repérés lors du diagnostic individuel.



T. Gaher - PNR/CQ

Marais de la Fondial

Un contrat Natura 2000 pour le Marais de la Fondial

Un contrat Natura 2000, portant sur la période 2006-2010, a été signé en décembre 2005 entre le SIVU du Marais de la Fondial et l'État. Parmi les premières actions à réaliser figurent des aménagements hydrauliques destinés à pallier le déficit hydrique dont souffre le marais. Ils permettront de relever le niveau général de la nappe d'eau et d'assurer le maintien de milieux aquatiques permanents dans certains secteurs aujourd'hui soumis à assèchement estival. L'un des autres points forts du programme est la mise en œuvre d'une gestion pastorale extensive coordonnée du marais dans le cadre d'une concertation avec les différents éleveurs utilisateurs du site.



Ruisseau de la Fondial

Vertigo moulinsiana



Le site de Natura 2000 du Marais de la Fondial en quelques mots

Superficie: 25,5 ha.
Communes de: Cavagnac et Condat.
Document d'objectifs validé le: 09 février 2005.

Intérêt patrimonial:

- 6 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés sur le site, dont l'habitat « végétation de bas-marais alcalin », qui est rare en Midi-Pyrénées.
- 3 espèces d'intérêt communautaire, parmi lesquelles Vertigo moulinsiana (petit mollusque protégé de 2 à 3 mm de long), dont la population locale est d'intérêt national.
- Parmi les autres espèces remarquables présentes sur le site, figurent le Troscaire des marais, plante très rare et protégée en Midi-Pyrénées, ainsi que le Cricquet tricolore, dont le Marais de la Fondial constitue la seule station lotoise actuellement connue.

Vulnérabilité: le marais est tout particulièrement sensible à l'assèchement et au déficit hydrique.

La revalorisation des surfaces abandonnées

Au cours de l'hiver 2005-2006, le Parc naturel régional des Causses du Quercy a réalisé une étude sur les surfaces abandonnées des 6 sites Natura 2000 de son territoire, en partenariat avec l'ADASEA du Lot. Cette étude faisait suite à une forte demande locale, notamment du monde agricole, concernant cette problématique. Ce travail a produit des résultats intéressants : deux zones, avec des éleveurs motivés à proximité, ont été retenues pour tenter une expérience de réinvestissement pastoral. Ces zones sont situées, l'une sur la Commune de Calès et l'autre sur les Communes de Saint-Sauveur-la-Vallée et Lamothe-Cassel.

La poursuite du projet

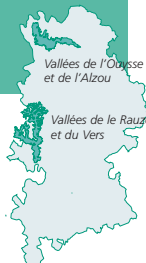
Pour chacune de ces deux zones, un travail d'animation a été lancé auprès des propriétaires fonciers. Ce travail a été confié par le Parc naturel régional à l'ADASEA du Lot, qui porte plusieurs projets similaires sur d'autres Communes du département.

Ce travail d'animation auprès des propriétaires est aujourd'hui en cours. Plusieurs réunions collectives ont été réalisées sur les sites, ainsi que de nombreuses rencontres individuelles. Sur chacune de ces zones, si une majorité de propriétaires adhèrent au projet de revalorisation pastorale et autorisent le pâturage de leurs parcelles, le projet pourrait se poursuivre par la constitution d'une Association Foncière Pastorale (AFP) et la réalisation de travaux de débroussaillage et d'équipement pastoral financés par des contrats Natura 2000.



Les financeurs

Ce projet est soutenu par :
• Le Conseil général du Lot (30 %),
• L'Europe (programme Leader + : 50 %),
Le Parc naturel régional participe financièrement au projet à hauteur de 20%.



Un contrat Natura 2000

pour les communaux de Caniac-du-Causse

La Commune de Caniac-du-Causse s'investit depuis longtemps pour la préservation de ses beaux ensembles communaux de pelouses sèches et de landes. La signature d'un contrat Natura 2000 permettra de poursuivre les efforts de restauration et d'aménagement de ces Communaux, engagés dans le cadre de deux programmes LIFE-Nature antérieurs à la réalisation du Document d'objectifs de ce site.



Rencontre avec M. Michel Alayrac, Agriculteur sur la Commune de Caniac-du-Causse, Président de l'Association « Los Communaux de Caniac ».

Qu'est-ce que l'Association « Los Communaux » ?

L'Association « Los Communaux » est une association de type Loi 1901. Elle est composée de 7 agriculteurs. Elle a pour objectif de gérer les parcelles de pelouses et de landes à genévriers qui appartiennent à la Commune de Caniac-du-Causse, soit 215 hectares. Cette gestion consiste non seulement en la réouverture, mais également au maintien de l'ouverture de ces parcelles, par pâturage principalement. Un entretien mécanique est parfois nécessaire tous les deux ans et concerne uniquement la fauche des refus de pâturage par girobroyage.

Qu'apporte, selon vous, le contrat Natura 2000, ou quels sont les points faibles de ce type de démarche ?

Les travaux prévus dans le contrat signé par la Commune de Caniac-du-Causse concernent la réouverture de landes embroussaillées et le maintien des pelouses sèches inhérentes à ces travaux de réouverture ; en ce sens, je trouve que ce type de contrat coïncide avec les objectifs de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire stipulés par la démarche Natura 2000. Mais contrairement aux contrats Natura 2000, les CAD Natura 2000 – contrats spécifiques aux agriculteurs – manquent de souplesse. Par exemple, ils ne permettent pas de financer certains aménagements pastoraux comme les passages canadiens. Ce manque de souplesse pour s'adapter au niveau local est la faiblesse du dispositif CAD Natura 2000.

Le contrat Natura 2000 en quelques mots

Durée du contrat: 5 ans

Surface engagée: 21,32 hectares

Travaux financés: débroussaillage lourd des parcelles, mise en place d'équipements pastoraux (1 540 mètres linéaires de clôture ; 3 passages canadiens), entretien pastoral des parcelles restaurées.

Des mesures pour la protection des chauves-souris

Les sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Causses du Quercy abritent de nombreuses populations de Chauves-souris, dont plusieurs espèces d'intérêt communautaire. Plusieurs actions sont progressivement mises en place pour assurer leur protection.

De nouvelles données sur les Chauves-souris

Étude complémentaire sur les Vallées de la Rauze et du Vers

Un inventaire complémentaire a été lancé cette année pour affiner la connaissance de la répartition des populations de Chauves-souris sur le site et suivre les populations déjà connues. Cette étude est réalisée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées.

Découverte d'une population de Rhinolophes euryale sur la Basse vallée du Célé

Une colonie de 2 000 Rhinolophes euryale a été recensée sur le site de la Basse vallée du Célé. Il s'agit de l'une des plus importantes au niveau régional. Cette découverte renforce la valeur patrimoniale du site.



Un projet de contrat Natura 2000

Le premier contrat Natura 2000 lotois pour la préservation d'une population de Chauves-souris est en cours de préparation sur le site des Vallées de la Rauze et du Vers. Ce contrat permettra aux propriétaires d'intégrer dans le projet de réfection de leur toiture des aménagements spécifiques pour la préservation de la colonie de Chauves-souris qui a élu domicile dans leur habitation. Surcoût lié à l'utilisation d'un traitement du bois approprié, aménagements d'accès complémentaires pour les Chauves-souris... seront ainsi financés. Ces aménagements devraient assurer la préservation de cette colonie de reproduction du Grand Rhinolophe. Les détails de ce projet vous seront présentés dans le prochain numéro de De site en site.

Les acteurs techniques de la mise en œuvre de Natura 2000 dans le Lot



Plusieurs structures travaillent en étroite collaboration à la mise en œuvre de Natura 2000 dans le Lot, et interviennent aux différents niveaux administratifs et techniques du projet. Les structures animatrices – et leurs chargés de mission en charge des Documents d'objectifs Natura 2000 – se tiennent à votre disposition pour toute information sur Natura 2000, notamment sur les actions et les contrats qui peuvent vous être proposés.

Les services de l'état



La Direction régionale de l'Environnement (DIREN) Midi-Pyrénées

Service déconcentré du Ministère de l'écologie et du développement durable, la DIREN Midi-Pyrénées coordonne la mise en place du réseau Natura 2000 au niveau régional.

Contact : 05.62.30.26.26
<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/>



Claudie ARTÉRO,
Chargée de mission du territoire « Massif Central / Quercy ». Elle suit la mise en œuvre de Natura 2000 dans le Département du Lot.



Jean-Pierre CASSAGNE,
Chargé de mission Agriculture et Environnement. Il est le référent régional quant aux mesures agri-environnementales, notamment les cahiers des charges.



La DDAF du Lot

La mise en œuvre de Natura 2000 dans le Lot se fait sous la responsabilité directe de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, dont les services suivent l'élaboration et la mise en œuvre des différents Documents d'objectifs.

Contact : 05.65.20.43.43



Philippe HANS,
Responsable de l'unité forêt, chasse, milieux naturels. Il a en charge le pilotage global de la mise en place de Natura 2000 dans le Lot.



Christophe VILGRAIN,
Il est chargé du suivi opérationnel de Natura 2000 et notamment de l'instruction des contrats.

Les Structures animatrices

Ces structures se sont vues confier par le Préfet du Lot l'élaboration et/ou la mise en œuvre d'un ou plusieurs Documents d'objectifs Natura 2000 du Département.



Le Parc naturel régional des Causses du Quercy

Créé le 1er octobre 1999, le Parc naturel régional des Causses du Quercy rassemble 97 Communes et leurs habitants autour d'un projet commun de territoire.

Il inscrit ses actions dans une démarche de développement durable et c'est dans cette perspective qu'il participe activement à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 depuis 2001.

Animation des sites : Pelouses et serres du Quercy blanc, Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires, Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou

Élaboration du DOCOB du site : Basse vallée du Célé

Contact : 05.65.24.20.50
contact@parc-causses-du-quercy.org



Emilie BARTHE,
Chargée de mission Natura 2000. Elle a en charge l'élaboration du DOCOB de la Basse vallée du Célé. Elle participe également à l'animation des autres DOCOBs.



Agathe KÜHNEL,
Chargée de mission Environnement et Aménagement. Elle gère la mise en œuvre des actions programmées dans les DOCOBs.



Olivier MARCHAL,
Chargé de mission Patrimoine naturel. Il réalise l'ensemble des expertises naturalistes pour la mise en œuvre des actions des DOCOBs et a en charge le volet agri-environnemental de Natura 2000.



L'ADASEA du Lot

Constituée en 1967, l'ADASEA du Lot (association loi 1901), met en œuvre des politiques publiques et accompagne les évolutions du monde agricole et rural.

Animation des sites : Zone centrale du Causse de Gramat, Vieux arbres du Lot

Élaboration du DOCOB du site : Moyenne vallée du Lot inférieure

Contacts :
Fabienne SIGAUD : 05 65 20 39 24 - fabienne.sigaud@cnasea.fr
Fabrice CHARRIA : 05 65 20 39 22 - fabrice.charria@cnasea.fr



Fabienne SIGAUD,
Chargée de mission Agriculture et Environnement. Elle coordonne la mise en œuvre des mesures des DOCOBs.



Fabrice CHARRIA,
Chargé de mission Natura 2000. Il a en charge l'élaboration du DOCOB de la Moyenne vallée du Lot inférieure.



Vincent HEAULMÉ

L'expert naturaliste

Spécialisé dans l'inventaire, l'évaluation et la gestion conservatoire du patrimoine naturel, a été l'opérateur local du DOCOB du Marais de la Fondial

Animation du site : Marais de la Fondial
Contact : 05.65.35.19.93

Les partenaires techniques

Les structures animatrices font appel, en fonction des projets, à différents experts comme l'Association Lot-Nature ou le CREN Midi-Pyrénées sur les aspects naturalistes, ou la Chambre d'Agriculture du Lot sur les questions de gestion pastorale.

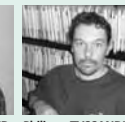
La Chambre d'Agriculture du Lot

Les techniciens de la Chambre d'agriculture du Lot interviennent lors de la réalisation du volet pastoral des diagnostics éco-pastoraux préalables aux CAD Natura 2000

Contact : 05.65.23.22.00



Jean-Pierre MELLIER,
Technicien agricole



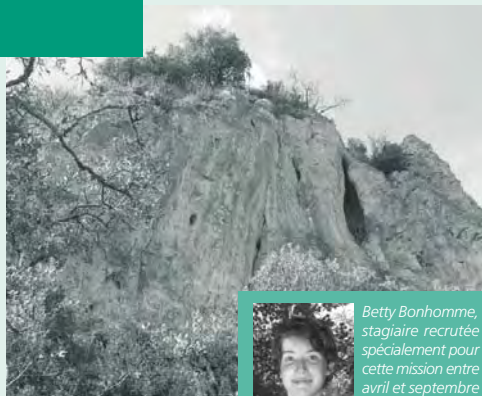
Philippe TYSSANDIER,
Technicien agricole

Un plan de développement raisonné de l'escalade pour le Département du Lot

Le Département du Lot possède de beaux ensembles de falaises qui abritent bien souvent un patrimoine naturel remarquable. Ces falaises se prêtent également à la pratique d'activités de pleine nature dont en premier lieu l'escalade.

La Charte de bonnes pratiques de l'escalade

Afin d'assurer la préservation ce patrimoine naturel tout en favorisant le développement d'une pratique de l'escalade respectueuse de l'environnement, le Parc naturel régional des Causses du Quercy et l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) du Lot ont lancé, de manière partenariale, une réflexion pour la formalisation d'un plan de développement raisonné de l'escalade à l'échelle départementale. Cette démarche concertée, qui s'appuie sur un groupe de travail rassemblant l'ensemble des acteurs locaux concernés par la thématique, devrait se concrétiser par la signature d'une « Charte de conciliation des usages », dès la fin de l'année, si le groupe de travail s'accorde sur son contenu.



B. Bonhomme - PNRQC



Betty Bonhomme, stagiaire recrutée spécialement pour cette mission entre avril et septembre 2006, a assuré la collecte, la cartographie, l'analyse des données, ainsi que la rédaction du projet de Charte.

Rencontre avec M. Laurent PEYRAL, Président du Comité Départemental de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade du Lot :



Que pensez-vous de la démarche « Charte de conciliation des usages » ?

Le grand intérêt de cette démarche est d'associer les différents utilisateurs des falaises. Il est intéressant que les grimpeurs, les naturalistes mais aussi tous les acteurs et les élus locaux se concertent. Cette démarche doit permettre de mieux connaître les méthodes de travail de chacun. J'insiste sur le fait, qu'avant la Charte, nous étions déjà attentifs au patrimoine naturel et que c'est pour cela que nous avons adhéré à cette démarche. Nous sommes sensibilisés depuis longtemps aux périodes de nidifications des rapaces. Toutefois, nous avons une méconnaissance de la flore, d'où un aspect nouveau dans cette démarche à travers la sensibilisation autour des espèces végétales protégées.

Que peut apporter cette Charte au Comité Départemental d'Escalade du Lot ?

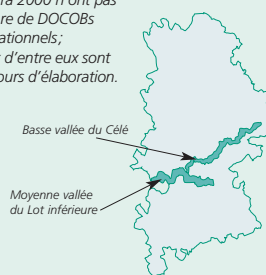
Cette Charte a l'avantage de montrer que nous travaillons en concertation avec les autres acteurs du territoire, de manière raisonnée, en respectant ce qui nous entoure. Cette démarche va aussi nous permettre d'être plus structuré au niveau de l'équipement et de la gestion des sites. Je pense également que c'est une occasion de former un partenariat durable entre les membres du groupe de travail et en particulier avec l'Association Lot Nature, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Il est nécessaire que ce partenariat se fasse pour travailler aujourd'hui sur un projet commun, mais aussi qu'il se prolonge pour travailler ensemble sur des projets futurs. Cette Charte peut aussi mettre en valeur le travail et l'implication des bénévoles au sein des diverses associations.

Que préconisez-vous pour une mise en place efficace de la Charte ?

Cette Charte ne peut pas se limiter à la pratique de l'escalade. Il faut que cette démarche ait un double impact : l'un directement sur le terrain par un travail de communication en direction des utilisateurs, et l'autre, en amont avec les bénévoles, les comités, les acteurs locaux en montrant que le développement de l'escalade et des autres sports de pleine nature dans le Lot se fait de façon raisonnée. Toutefois, cette Charte ne doit pas alourdir le travail bénévole ; elle ne doit pas non plus devenir un frein à la pratique et au développement de l'escalade. De plus, les dispositions prises dans la Charte doivent être justes, c'est-à-dire s'appliquer à tous (utilisateurs, propriétaires des falaises et de ses abords) et pas uniquement dans le cadre de l'escalade. Il est indispensable que le comité fasse partie de l'élaboration de celle-ci mais il est important de ne pas se tromper de cible quant au non respect de l'environnement. Il est bon de rappeler que les grimpeurs utilisent en superficie moins de 0,05% des falaises lotoises.

Deux Documents d'Objectifs en cours d'élaboration

La mise en œuvre de Natura 2000 se poursuit également pour les sites non pourvus d'un Document d'objectifs. Sur le territoire du Parc naturel régional, seuls trois sites Natura 2000 n'ont pas encore de DOCOBs opérationnels ; deux d'entre eux sont en cours d'élaboration.



Site de la Basse vallée du Célé

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy a en charge la réalisation du Document d'objectifs de ce site de 3 500 hectares, qui s'étend de Corn à Bouziès.

La phase « État des lieux », au cours de laquelle les différents diagnostics (écologiques, agricoles, touristiques, etc.) ont été réalisés, a été validée lors du deuxième Comité de pilotage local, le 6 juillet dernier à Marcliac-sur-Célé. Dès lors, la phase de « Concertation » a pu être lancée. Les premières réunions des deux groupes de travail « agriculture et forêt » et « autres usagers » se sont déroulées les 26 et 31 juillet. Les prochaines réunions de ces groupes de travail sont prévues au cours de l'automne à venir.



Réunion d'un groupe de travail à Sauliac-sur-Célé



Site de la Moyenne vallée du Lot inférieure

Site de la Moyenne vallée du Lot inférieure

Ce site de 2 290 hectares s'étend tout au long du Lot, de Tour-de-Faure à Vers.

L'ADASEA du Lot a été désignée comme opérateur local par la Préfecture du Lot pour réaliser le Document d'objectifs du site Natura 2000 « Moyenne Vallée du Lot Inférieure ».

Ce travail a commencé au printemps 2006 et se terminera à la fin de l'année 2007. Le premier Comité de Pilotage s'est réuni le

16 mai 2006, et a permis de lancer officiellement la démarche et de présenter le site ainsi que la méthodologie. A ce jour, le diagnostic agricole est terminé. Les études naturalistes et les rencontres avec les différents acteurs locaux sont en cours de réalisation.

Le 2ème Comité de pilotage, qui aura pour objet de présenter l'état des lieux du site devrait se réunir d'ici la fin de l'année.

Une journée spéciale « Natura 2000 »

Le PAEP – Pôle Aménagement de l'Espace et Paysage – est un groupe de travail piloté par la DDE et qui rassemble les différentes structures du Lot concernées par les thématiques d'aménagement et du paysage dans le Lot. Ce groupe a souhaité consacrer une journée de travail à la découverte du dispositif Natura 2000.

Le 24 mai 2006, une journée d'information a donc été organisée à Fontanes-du-Causse par la DIREN Midi-Pyrénées, la DDAF du Lot, l'ADASEA du Lot et le Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Cette journée consacrée à la présentation des objectifs et des modalités de mise en œuvre de Natura 2000, s'est achevée par une sortie sur le terrain pour découvrir, en compagnie d'un naturaliste de l'Association Lot-Nature et d'un agriculteur contractant d'un CAD Natura 2000, les pelouses sèches et leur gestion.



A. Kulnre - pnrqc

La mobilisation du foncier sur les sites Natura 2000

La majorité des 12 sites Natura 2000 du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy renferme des habitats naturels d'intérêt communautaire dits « agro-pastoraux ». Leur préservation requiert le maintien de l'activité agricole garante de leur gestion et plus généralement de l'entretien de l'espace. La mise en œuvre de mesures de gestion et d'actions permettant cette préservation est conditionnée par une maîtrise et une gestion durable du foncier. Cette action sera menée par l'ADASEA du Lot qui a acquis en ce domaine un réel savoir-faire, en lien étroit avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy et la SAFALT (Société d'Aménagement Foncier Aveyron, Lot, Tarn).

Ainsi, pour chaque site, des mesures d'accompagnement seront proposées dès octobre 2006. Ces mesures se décomposent en plusieurs types d'actions :

- veille et animation foncière sur les sites,
- incitation à la cession par contrats de longue durée,
- aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échange amiables ponctuels.

Une animation forte sera mise en place sur le terrain, favorisant la concertation et sensibilisant le plus grand nombre (propriétaires fonciers, exploitants proches de la retraite...).

Quelques chiffres :

Superficie totale des sites Natura 2000 : 22 100 ha, 4 000 à 5 000 propriétaires fonciers concernés, environ 300 exploitations agricoles gérant les sites.



BRÈVES

► Communication et sensibilisation sur les sites :

Un livret de sensibilisation

« à la découverte des vallées du Quercy »

est actuellement en cours d'élaboration par le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Ce document vous permettra, d'ici le début de l'année prochaine, de découvrir la diversité et la richesse des milieux naturels de nos vallées.

...et toujours : les expositions Natura 2000

mises à disposition des Communes des trois sites animés par le Parc naturel régional. Pour connaître les maires qui les accueillent actuellement ou pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Une nouvelle exposition est en cours de préparation par l'ADASEA pour le site de la Zone centrale du Causse de Gramat.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

Agathe Kühnel ou Émilie Barthe
Parc naturel régional
des Causses du Quercy
B.P. 10 - 46240 Labastide-Murat
Tél : 05 65 24 20 50
Fax : 05 65 24 20 59
akuhnel@parc-causses-du-quercy.org
ebarthe@parc-causses-du-quercy.org

Fabrice Charria ou Fabienne Sigaud
ADASEA du Lot
Maison de l'Agriculture – BP 199
46004 Cahors Cedex 9
Tél : 05 65 20 39 30
fabienne.sigaud@cnafea.fr
fabrice.charria@cnafea.fr

NATURA 2000

DE SITE EN SITE

Carte des sites Natura 2000 des Causses du Quercy

Photos :

Couverture haut : Oedine Criad,

T. Gabet – PNRCQ

Couverture bas : Pâturage ovin, T. Gabet

– PNRCQ

Rédaction :

PNRCQ - B. Bonhomme, A. Kühnel,

E. Barthe et P. Dubreuil.

ADASEA : F. Charria et F. Sigaud.

Carte : PNRCQ – C. Buisson

et A. Kühnel.

Maquette : Atelier Margotte.

Impression : Techni Print.

Bulletin imprimé sur papier recyclé.


ADASEA du Lot



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt